



CONSEIL DE QUARTIER  
CHÂTEAU ROUGE – GOUTTE D'OR

Jeudi 12 Mars 2015

**Etaient présents :**

**Equipe d'Animation :** Gertrude DODART, Ariel LELLOUCHE, Sylvie RUBE, Marie MONTOLIEU, Catherine DESTANDAU, Abdellah BERGHACHI, Gulnar AMENGUAL, Fatima HASSOUNE

**Elus :** Sandrine Mees, élue référente du conseil de quartier Goutte d'Or Château Rouge et Caroline Neyron, élue en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne, Christian Honoré, conseiller de Paris

**ORDRE DU JOUR : « *L'aménagement des rythmes éducatifs : bilan et améliorations possibles* »**

L'introduction de ce Conseil de quartier est faite par Ariel Lellouche, coordinateur de l'équipe d'animation qui remercie l'ensemble des participants d'être là et le Centre Barbara Fleury pour son accueil.

La chargée de communication du centre Barbara Fleury Goutte d'Or (aussi appelé FGO Barbara) présente le lieu et la programmation en cours. Le centre musical offre 6 salles de répétition, une salle de concert pour une programmation à l'année pour les musiques actuelles. Des salles sont mises à disposition des associations sportives, musicales... Le centre FGO cherche à s'ouvrir le quartier. Du 7 au 10 avril se tiendra [Magic Barbès](#), organisation d'ateliers, de rencontres, concerts, visites à la découverte du quartier avec différents acteurs (Salle Saint Bruno, l'Institut des Cultures de l'Islam, la Bibliothèque Goutte d'Or). Le 21 juin sera l'occasion d'un événement collectif pour la fête de la musique.

La parole est ensuite donnée aux membres de l'équipe d'animation pour qu'ils se présentent. A tour de rôle : Gertrude Dodart de l'association Paris Macadam, Sylvie Rubé de l'association les Enfants de la Goutte d'Or, Marie Montolieu du MRAP (Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples), Catherine Destandau, habitante du quartier, Abdellah Berghachi de l'association Espoir Goutte D'or, Gulnar Amengual, habitante du quartier, Fatima Hassoune de l'association la table ouverte.

Le coordinateur reprend la parole et présente le déroulé de la soirée qui se fera en deux temps. Un premier temps de débat sur l'aménagement des rythmes éducatifs avec Monsieur Pierre-Emmanuel Marty, chef du projet ARE pour le 18<sup>ème</sup> et Laura Briem, REV (Responsable Educatif Ville) sur trois écoles du quartier (57 et 49 bis Goutte d'or et Saint Luc), et un second temps où seront votés deux projets d'investissement soumis au conseil de quartier. Il présente également les élus présents dans la salle : Madame Sandrine Mees, élue référente du conseil de quartier Goutte d'Or-Château Rouge et Madame Caroline Neyron, élue en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne.

## 1<sup>ère</sup> partie : L'Aménagement des Rythmes Educatifs : bilan et améliorations possibles

Pierre-Emmanuel Marty, Chef de projet ARE présente le dispositif issu de la décision de la Mairie d'offrir un temps périscolaire gratuit. Sur les après-midi des mardis et vendredis, des ateliers éducatifs sont organisés par des associations ou des animateurs. Le choix de ces ateliers est laissé aux enfants.

Aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup>, ces ateliers touchent 90% des enfants soit 12 à 14 000 enfants. Ce sont près de 1500 ateliers dans 67 écoles qui sont dispensés. Sur le quartier de la Goutte d'Or plus précisément, ce sont 325 ateliers. Dans les écoles élémentaires, 94 sont dispensés par des animateurs et 74 par des associations. Dans les écoles maternelles, 137 sont dispensés par des animateurs et des ASEM et 20 par des associations.

Après une première année de mise en place et quelques difficultés, un premier bilan fait état d'un déficit d'offre d'ateliers proposés par des associations en écoles maternelles. Ce déficit est dû à des causes conjecturelles (calendrier serré – dispositif mis en place en 3 mois) et surtout à une faible offre des associations. Pour les écoles élémentaires, 50 à 60% des ateliers sont organisés par des acteurs associatifs ou institutionnels (Hôtel de Ville, conservatoires, etc.).

Le dispositif est cadré par un responsable éducatif ville (REV) qui est en charge du recrutement des animateurs, du développement de l'offre associative territoriale (rôle de prospecteur), du lien entre les écoles et associations, etc. Après les difficultés organisationnelles du début, la clarification des rôles de chacun : animateurs, enseignants et associations a permis un développement positif du dispositif. Le développement de l'offre dans les écoles maternelles avec la mise en œuvre d'un programme mettant l'accent sur des activités davantage tournées vers la découverte et se faisant davantage dans le calme avec le concours d'éducateur de jeunes enfants est un des objectifs actuels de la Mairie.

Suite à cette introduction, la salle pose ses questions.

Question 1 : Quid des enfants en situation de handicap, quels moyens sont mis en œuvre ? Est-ce que la demande d'atelier est élevée ?

Question 2 : Au niveau des associations, il y a eu des problèmes de compréhension dans les procédés de dépôt de candidature ; sur la possibilité pour les associations de choisir son école... Quant au fonctionnement du dispositif, il y a aujourd'hui comme une gêne comme si deux directions étanches et indépendantes étaient à l'œuvre avec d'un côté les animateurs et les REV et de l'autre les directeurs d'écoles et les enseignants. Il est important que l'école s'ouvre sur le quartier, que les associations présentes sur les quartiers soient au courant du dispositif et de son fonctionnement, que les liens entre parents d'élèves, enseignants, animateurs et associations soient améliorés. Par ailleurs, quid des demandes d'activité annuelle ? Est-ce possible ? Quelle place pour le choix de l'enfant ?

Pierre-Emmanuel Marty répond que des animateurs supplémentaires sont mis à disposition pour les enfants en situation de handicap. Le centre ressource handicap de la DASCO évalue les demandes. Les REV sont aussi signataires des protocoles d'accueil mis en place. Une meilleure transmission de ces protocoles entre les acteurs se fait aujourd'hui. Ces dispositifs sont aussi mis en place pour les enfants des classes CLIS.

Concernant la deuxième question, il est répondu que la mise en place rapide du dispositif a chamboulé les pratiques des uns et des autres. En 2015 s'engage un travail de co-construction. La définition des missions de chacun est nécessaire. Un travail partenarial avec l'inspecteur de l'éducation nationale sur le vivre ensemble et les règles de vie dans les écoles élémentaires est en cours. Un groupe de travail est monté sur la Goutte d'Or avec les directeurs d'écoles, les REV et l'inspecteur de l'éducation nationale. Le choix a été fait d'une concertation avec les écoles en amont puis d'une information des associations et des parents d'élèves. Il existe également un groupe de travail pour les écoles maternelles pour clarifier le rôle des ASEM auprès des enfants et le rôle du référent adulte.

Concernant l'annualisation des activités, il faut d'abord noter que la proposition d'activités trimestrielles est un choix municipal pour favoriser la curiosité et la découverte. Une annualisation exceptionnelle est possible, au cas par cas, si elle présente un intérêt éducatif particulier et s'intègre au programme élaboré par le REV en charge de la cohérence du parcours éducatif pour les enfants.

Pour le choix de l'école, l'objectif est la répartition équitable de l'offre d'ateliers sur les arrondissements et sur le 18<sup>ème</sup>. Pour des prestations larges, sur plusieurs écoles ou plusieurs arrondissements, les associations doivent passer par des marchés publics (exemple des grosses associations d'éducation populaire). Pour des prestations localisées, ciblées sur une/deux écoles, les associations peuvent passer par des appels à projet lancés par la Mairie.

Une seconde série de questions est posée par la salle.

Question 1 : Le jardin du Bois Dormoy de 100m<sup>2</sup> organise des ateliers avec des seniors et des enfants. Il serait possible d'axer des ateliers vers les maternelles sur le thème d'un jardin d'alimentation.

Question 2 : Est-ce que les enfants participant à des ateliers ARE où ils sont en charge d'un potager peuvent utiliser les légumes pour cuisiner ?

Réponse de Pierre-Emmanuel Marty, la cuisine à l'école est compliquée : habilitation jeunesse et sports nécessaire, normes des ateliers de cuisine drastiques (impossibilité de cuisiner des produits frais type œufs, lait, le mobilier doit être adapté, etc.), peu d'écoles sont donc équipées. Se pose également la question de la comestibilité des légumes (problème de pollution des sols, manque d'étude, etc.).

Question 3 : Quid de propositions d'activité de sports traditionnels type boxe dans les ARE ?

Question 4 : Qu'est-ce que la cuisine pédagogique ? Quid des problèmes d'allergies ?

Question 5 : Au niveau de la santé, qu'est-ce qui est mis en place en cas de pic de pollution ? Interdiction de balade en ville...

Question 6 : Est-ce que le sport est délaissé dans les écoles ? Les piscines étant fermées le samedi dans le 18<sup>ème</sup> ce serait une mauvaise nouvelle

Réponse de Pierre-Emmanuel Marty.

Le sport est au contraire très présent sur ces temps d'ARE, sous l'égide de la direction jeunesse et sport. Les animations s'effectuent dans les écoles, les gymnases et piscines.

Lors d'alerte à la pollution ou d'alerte météo, Pierre-Emmanuel Marty envoie à l'ensemble des REV et Directeurs d'écoles les préconisations sur l'organisation ou non des ateliers. Lors des alertes importantes, il n'y a pas de déplacement des enfants.

La cuisine pédagogique est une cuisine adaptée aux enfants au niveau du mobilier, des éléments chauffants, de la chaîne du froid, hygiène, etc.

Autres questions :

Question 1 : Quid du turn-over trop important des animateurs ? Quand les projets ne sont pas menés à bien ? Quid du plan Vigipirate ? Quels impacts sur les ARE ? Comment faire en sorte que les REV participent au conseil d'école ? Quels moyens pour assurer une continuité du parcours éducatif d'un enfant dans les ARE ?

Question 2 : Quel bilan pour les enfants ? Apport positif ?

Ariel Lellouche intervient en faisant part du ressenti des enfants qu'il côtoie en tant que professeur. Les enfants trouvent que les ateliers sont bien, donc bilan positif mais qu'ils n'apprécient pas d'avoir école le mercredi matin. Ariel Lellouche insiste sur le fait qu'il faut sortir de plus en plus des écoles pour former une jeunesse épanouie. Il relève un problème de discipline dans les ateliers animés par des associations ou des animateurs qui ne sont pas identifiés par les enfants comme « appartenant » à l'école. Il est dur pour ces personnes ressources « extérieures » de se faire une place dans l'école d'où l'importance d'essayer de développer ces activités à l'extérieur de l'école où il n'y a plus ce même problème de discipline.

Réponse de Pierre-Emmanuel Marty, aujourd'hui il est question du recensement, de prospective des sites extérieurs à l'école qui seraient accessibles pour des ateliers. C'est un travail de construction. Il faut trouver les cadres légaux pour travailler avec les jardins partagés, avec le gymnase de la goutte d'or et dépasser la frilosité vécue face au déplacement des enfants. Les difficultés de positionnement association/animateur sont une réalité. Il est important de faire un travail avec les associations au sujet des pratiques éducatives avec les enfants, sur la manière de proposer leurs activités aux enfants, de sensibiliser les enfants. La communication entre les acteurs et avec les enfants est importante. Exemple des contenus parfois très prescrits comme on peut le retrouver sur le thème des incivilités sont parfois perçus comme étant très rébarbatifs. La diversification des médias pour porter ces thèmes est également importante.

Dans le cas où le turn-over des animateurs associatifs est important, le contrat n'est plus respecté par l'une des parties et peut donc être administrativement interrompu.

Nouvelles questions de la salle.

Question 1 : Regret d'un manque d'association des associations dans les groupes de travail. Il y a peu de soutien des écoles ou des équipes d'animateurs pour faire en sorte que les ateliers soient mis en valeur et que les enfants se les approprient.

Question 2 : pourquoi une limite à 18 enfants par atelier ? Nombre important d'enfants qui rend plus difficile parfois de mener à bien les ambitions des ateliers.

Question 3 : pourquoi la fréquentation des musées par les enfants baisse ? les ARE pourraient servir au contraire à renforcer les découvertes.

Pierre-Emmanuel répond qu'il existe dans le cadre des ARE de nombreuses activités culturelles et que dans le cadre des centres de loisirs de nombreuses activités sont menées avec Paris Musées.

Les associations seront associées dans un second temps dans les groupes de travail.

Laura Briem conclue en disant que les associations doivent être vues comme des partenaires et non comme des prestataires. L'évaluation doit être faite avec les associations dans un travail commun. Elle note également le décalage entre les objectifs des associations et les enfants. C'est donc un travail de formation et de partenariat qu'il faut mettre en place.

Ariel Lellouche remercie les intervenants et la salle pour le débat ouvert et les informations données.

## **2<sup>e</sup> partie : Balades aux jardins, votes d'investissement et renouvellement**

- **Balades aux jardins**

Monsieur Jacky Libaud, guide conférencier se présente et présente les balades aux jardins qu'il organise à Paris et à la Goutte d'Or. L'équipe d'animation a souhaité proposer aux habitants de la Goutte d'Or deux balades aux jardins dans le quartier. L'une le 21 mars, l'autre le 4 avril, les participants sont sélectionnés par tirage au sort des bulletins d'inscription distribués lors de la soirée.

Balades aux jardins : <http://www.baladesauxjardins.fr/>

- **Votes de deux projets d'investissement**

Il est rappelé que le conseil de quartier peut financer des projets d'investissement. Pour être adoptés, les projets doivent être votés en réunion publique. Il n'y a pas d'appel à projet.

### Projets des arcades fleuries rue de la Goutte d'Or

*Le projet :*

L'aménagement prend place sous des arcades côté pair de la rue de la Goutte d'Or. Il s'agit de mettre en place un mobilier urbain végétalisable sous forme de mobilier facile d'entretien. L'objectif est d'améliorer le cadre de la rue, sans encourager le développement d'usages non souhaités sur une longue durée. Le caractère amovible et modulaire de l'aménagement permet un ajustement permanent aux problématiques du site et d'assurer sa pérennité et délocalisation lors de la mise en oeuvre

*Les acteurs du projet :*

Soutenu par l'équipe d'animation du conseil de quartier, le projet s'appuie sur la présence d'acteurs locaux fortement impliqués dans le quartier notamment l'association Paris Macadam, le collectif Culture Création et l'amicale de locataires, avec appui technique de Vergers Urbains qui a réalisé l'étude de faisabilité. L'équipe de développement locale de la Goutte d'Or a également suivi ce projet.

*Le coût du projet :* Le coût total du projet est de 4448 € TTC



Source des illustrations : Vergers Urbains

Le projet est présenté par Bastien Goelzer de l'association Vergers Urbains et Gertrude Dodart de l'association Paris Macadam.

L'idée est de rendre les arcades plus accueillantes en installant des tables, bancs, bacs végétalisés. Il s'agit de mettre en place des éléments mobiles et modulaires permettant l'évolution, les extensions, les déplacements. En effet, ce projet se dessine alors qu'une étude urbaine globale d'aménagement est prévue par la ville.

Le design a été réfléchi pour éviter tout stationnement de personnes et tout usage ne favorisant pas le vivre ensemble. Les bancs sont petits et ne permettent pas à une personne de s'allonger. Les tables de jeux seront rentrées à la nuit pour éviter le bruit la nuit, etc. L'association Paris Macadam, l'amicale de locataires, l'opticien du coin de la rue se sont portés volontaires pour entretenir le lieu et veiller à ce qu'il n'y ait pas de dégradations.

Interventions de la salle :

Perplexité quant à l'installation. Faire attention à ce que de mauvais usages ne prennent pas place.

Attention à la mobilité, faire les aménagements en dur, ne doit pas bouger tous les six mois. Si le projet est co-construit, l'installation sera respectée et l'entretien se fera par les fondateurs du projet.

Projet intéressant. La rue n'appartient à personne donc elle appartient à tout le monde. Quelle consultation des habitants ? Des jeunes du quartier qui traînent ? Le projet touche à la question du vivre-ensemble donc il a besoin d'un co-construction.

Quel projet d'aménagement de la rue prévu par la ville ? Aménagement trop centré sur les fondateurs du projet. Qu'est-ce qu'il va vraiment apporter aux usagers par rapport aux nuisances actuelles ? Une habitante riveraine dit qu'avec ce projet, les riverains ne pourront plus dormir.

Intervention de Madame Caroline Neyron, élue en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne : L'étude urbaine prévue par la ville va durer 14 mois. Le cabinet d'étude vient d'être décidé. L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants. La co-construction est inscrite dans le cahier des charges du projet, projet d'aménagement de grande ampleur et durable pour une mise en place sur le long terme. Ce projet des arcades fleuries est intéressant car il permet de tester une possibilité et sa réversibilité permet d'ajuster le dispositif en fonction des retours. Il serait intéressant de réfléchir à lier les bacs de la DEVE mis au bout de la rue de la goutte d'or et le projet d'aménagement présenté aujourd'hui.

Gertrude Dodart revient sur le fait que les bancs et les tables sont bien accueillis par les habitants, notamment ceux qui habitent dans l'immeuble, directement concernés par le projet. Les habitants ont été consultés par l'amicale de locataires. Elle rappelle que c'est un projet test qui a besoin de plus d'acteurs pour s'étendre.

Bastien Goelzer de Vergers Urbains explique que les installations seront construites par des jeunes dans le cadre de chantiers pédagogiques et précise que les aménagements sont faits pour durer dans le temps (robustesse).

Intervention de la salle : problème de clarté sur la soumission des projets au conseil de quartier.

Est rappelé la charte des conseils de quartier et le budget alloué au conseil de quartier.

Art 11 : « *La mairie d'arrondissement met à disposition des conseils de quartier et de leurs équipes d'animation une enveloppe de crédits de fonctionnement pour les dépenses courantes et d'investissement pour la mise en œuvre de projets nécessitant l'acquisition de matériels ou la réalisation de travaux. Les décisions relatives aux dépenses d'investissement sont prises par l'équipe d'animation sur proposition du conseil de quartier et après étude par les services* ».

Catherine Destandau rappelle que la question du verdissement du quartier a été évoquée pour la première fois en janvier 2014 et que tous les porteurs de projets étaient invités à contacter l'équipe d'animation.

Le projet des arcades a été construit avec l'appui de Vergers Urbains, Paris Macadam, l'amicale de locataires, etc. et étudié par les services. Il est soutenu par l'équipe d'animation qui demande aujourd'hui à ce que la dépense soit portée au vote.

⇒ **Le projet est adopté avec 23 voix « pour », 9 voix « contre » et 4 abstentions.**

Contacts :

Vergers Urbains : [vergersurbains@gmail.com](mailto:vergersurbains@gmail.com)

Paris Madacam : [contact@parismacadam.fr](mailto:contact@parismacadam.fr)

Conseil de quartier : [cq18@paris.fr](mailto:cq18@paris.fr)

#### Projet de la ruelle sans nom : rue Max Lisbonne

Le projet est présenté par Marie Montolieu et Corinne Picaut membre du collectif de la ruelle sans nom.



*Le projet :*

DU VERT, DU BIEN ETRE, DU BIEN-VIVRE POUR LES HABITANTS DU 18E

Située entre la rue Ernestine et la rue Emile Duployé dans un quartier en pleine transformation (éradication de l'habitat insalubre et rénovation de plusieurs ensembles d'habitations en cours ou finalisé), le projet vise à rendre la rue attractive pour lutter contre les dépôts d'encombrants, épanchements d'urine et les graffitis naissants par l'installation de jardinières, de bancs, des jeux pour petits et grands et la réalisation d'un mur végétalisé et d'une fresque artistique.

*Les acteurs du projet :*

Soutenu par l'équipe d'animation du conseil de quartier, le projet est porté par le collectif de la Ruelle sans nom et les habitants de la rue qui se sont mobilisés.

*Le coût du projet :*

Le coût du projet soumis au vote du conseil de quartier est de 2858.60 € correspondant à l'achat de 4 jardinières plantées. Il s'agit du financement de la première partie du projet. L'autre partie du projet a été déposée sur la plateforme du budget participatif pour le financement de mobiliers urbains, d'un mur végétalisé, d'une fresque, d'une fontaine Wallace. <https://idee.paris.fr/vegetalisation-de-la-ruelle-sans-nom>

Intervention de la salle :

Projet bien présenté. Ambition intéressante. Inclure les personnes qui génèrent les nuisances.

Projet culturel qui prend les problèmes tôt, avant qu'ils ne s'aggravent. Possibilité de récupérer une des fontaines Wallace démontées place de la République ?!

Préférence d'un mur d'expression (type tableau noir ?) plutôt qu'une fresque

⇒ **Le projet est adopté à l'unanimité des personnes présentes avec 35 voix**

Le renouvellement des équipes d'animation :

Madame Neyron présente le renouvellement des équipes d'animation du conseil de quartier. Après deux ans de mandature, les 15 personnes composant l'équipe d'animation seront renouvelées le 13 avril prochain par tirage au sort sur les bulletins d'inscription reçus. Les 8 équipes d'animations des 8 conseils de quartier du 18<sup>ème</sup> seront tirées au sort ce soir là. Chaque équipe d'animation est composée de 4 femmes et 4 hommes (habitants), de 5 représentants d'association et 1 élu référent (Sandrine Mees pour le conseil de quartier Goutte d'Or-Château Rouge). L'équipe d'animation est un relai entre les habitants et la Mairie. Elle est chargée d'élaborer les projets soumis en conseil de quartier, elle est garante d'une expertise du quartier (contact avec les acteurs du terrain, organisation de marches exploratoires, etc.). Pour que l'équipe d'animation soit représentative du

quartier il est nécessaire que les candidatures soient les plus nombreuses possible de manière qu'elle puisse toucher tout le monde.

Monsieur Lellouche conclut la soirée en remerciant participants et intervenants pour la qualité des échanges et pour le vote des projets d'investissement.